

Au cours du premier semestre de 1988, notre ambassade à Moscou a délivré 2 034 visas à des visiteurs et 84 à des immigrants. Pour toute l'année 1986, on ne devait enregistrer que 676 visites de particuliers au Canada et 33 immigrants en provenance de l'Union soviétique. Un grand nombre d'entre vous et de membres de vos familles auront déjà constaté les avantages d'un tel progrès. Je peux vous assurer que nous poursuivrons nos démarches pour en obtenir davantage.

La réunification des familles revêt à nos yeux un caractère hautement prioritaire. Sur les 42 cas précis que j'ai présentés en 1987 à M. Chevardnadze, 33, dont ceux des 6 Ukrainiens, ont été réglés. Cette année, nous avons enregistré des résultats moins satisfaisants; c'est pourquoi je l'ai prié de réexaminer personnellement les dossiers que nous lui avons soumis. En ce qui me concerne, je continuerai à faire tout mon possible pour que ces familles soient de nouveau réunies.

Le gouvernement canadien a modifié ses propres règlements sur l'immigration afin de faciliter la réunification des familles, et continue de consacrer beaucoup d'efforts, au Canada et à l'étranger, au règlement des dossiers en suspens. Au cours de nos entretiens avec le gouvernement soviétique, cette question occupe toujours une place très importante du fait qu'elle correspond à une préoccupation majeure et constante du gouvernement canadien, et représente un facteur essentiel dans nos relations bilatérales.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est une tribune importante à de nombreux égards. Le Canada joue un rôle de premier plan pour ce qui est de veiller au respect des engagements pris en vertu de l'Acte final d'Helsinki.

Nous avons déploré le traitement réservé aux observateurs d'Helsinki, dont le seul crime a été de prendre au sérieux les déclarations solennelles de leur gouvernement. Nous avons demandé la libération d'autres prisonniers politiques et une réforme de la législation soviétique qui permettrait de critiquer l'État sans pour autant commettre un délit répréhensible. Nous avons insisté pour que soit reconnu le droit du peuple de s'assurer que son gouvernement respecte ses engagements, ainsi que son droit d'encourager le respect des droits de la personne. Nous avons également insisté pour que ceux qui défendent ces droits soient traités avec justice. Nous demandons un engagement plus ferme à l'égard du droit de quiconque de